

Valentin LIBOUTET
9 chatenet
87290 St Amand Magnazeix

Fait à St Amand
le 10 décembre 2020,

Monsieur le Président de la commission d'enquête
Mairie, 4, rue de l'abreuvoir
87290 Saint Sornin Leulac

Objet : enquête publique « LA LONGE »

Monsieur le Président,

Je vous prie de prendre en compte mes observations qui sont **totalemment défavorables** au projet parc éolien de « La Longe », sur la commune de Saint Sornin Leulac.

Habitant au lieu dit Châtenet, ma maison se situerait à 600m des éoliennes. Plusieurs points me font m'opposer à ce projet. J'ai également quelques questions (pour une plus grande facilité de lecture je les écris en *italique et soulignées*)

Celles-ci seraient en plein dans le champs de vision de mon hameau (comme bien d'autres concernant ce projet) et nous apporterait un effet stroboscopique important en fin de journée. Je n'ai pas vu dans le dossier de solutions proposée pour tenter d'atténuer ces désagréments.

La société prévoit elle une solution ?

Mais étant donné que les impacts sur les hameaux alentours ne peuvent, d'après les dossiers, pas être évités et que cela ne dérange pas le promoteur, je suppose qu'il ne se dérangera pas pour trouver une solution pour, je le cite encore, le millier d'âme très ponctuel. Il s'appuie sur des ceintures végétales qui entourent les hameaux mais dans biens des cas elles ne pourront pas cacher ces monstres de fer.

De nombreux retours de riverains parlent des bruits incessants de ces machines industriels, je me suis rapproché de certaines afin de voir de moi même. Le bruit de ces machines est incessant et ne pourra vraisemblablement pas être atténué. Un freinage est prévu en soirée mais comment ferons nous l'été lorsqu'il faudra choisir entre le bruit ou la chaleur d'une chambre fermée ?

La société peut-elle nous garantir un suivi des nuisances avec des mesures correctives en cas de dépassement ?

Aux vues de la qualité de l'étude acoustique :

- qui n'a pas été réalisé dans l'ensemble des hameaux voisins
- dont les points d'enregistrement ont été volontairement placés dans des endroits qui ne seront que peu impactés par les éoliennes
- avec une méthode d'enregistrement très aléatoire
- et cerise sur le gâteau dont les points d'enregistrement ne sont même pas correctement placés sur la carte

Je doute fortement du sérieux du suivi de ce point de vue.

D'un point de vue de la santé humaine d'abord, je me questionne grandement, la loi impose 500m des habitations. Pour ce projet, l'habitation la plus proche est à 530m et de nombreuses autres à 600m. Les médecins ne préconisent-ils pas un éloignement bien supérieur ? Comment se fait-il que dans bien d'autres pays ils prennent 10 fois la hauteur ?

Comment pouvez vous assurer que les éoliennes sont sans danger pour les riverains ?

Certes d'un point de vue légal vous êtes corrects mais d'un point de vue moral...

Parlons du point de vue légal d'ailleurs. Je vous pose la questions :

Les deux projets qui aboutissent en même temps (la longe et landes des verrines) portés par deux sociétés d'exploitations différentes mais appartenant à 100% au même groupe n'en est il réellement pas un seul ?

En parlant de ces sociétés à 15 000€ de capital,

Comment peuvent-elles garantir le démantèlement des éoliennes en fin de vie ?

Certes un capital dérisoire de 50 000€ est légalement prévu (lois qui a d'ailleurs changée) mais nous savons pertinemment que ces sociétés sont montées pour pouvoir être liquidées en fin d'exploitation afin que le propriétaire des terres ainsi que la commune se charge de la démolition qui a un coût bien supérieur au 50 000€.

Pour ce qui est de la démolition il est légalement imposé d'enlever les fondations sur 1m.

Comment pouvez vous assurer que la faune et la flore se réimplantent correctement avec un socle de béton armé aussi imposant à 1m de la surface ?

Comme indiqué dans l'étude d'impact, un grand nombre de chauves souris sont présentes dans la région, il a été noté la colonie importante de l'église de saint sornin leulac, mais nous oublions de parler des nombreuses colonies présentes dans les granges et maisons à l'abandon (j'ai dans ma grande et cave entre 50 et 100 chauves-souris qui seront à 600m des éoliennes.

Comment les mesures proposées pour éviter de tuer ces bêtes pourront être évaluées si vous ne prenez pas en compte les autres colonies ?

Concernant les élevages également un certain nombre de décès inexplicables sont ressortis aux abords d'éoliennes.

Pouvez vous assurer aux exploitants que cela n'arrivera pas ici ?

Dans le certificat de dépôt, vous parlez de la servitude de la DIRCO concernant la servitude qu'elle détient pour les fréquences hertziennes. Étant sapeur pompier professionnel, je travaille fréquemment avec eux, ils assurent notre sécurité ainsi que celles des usagers de la route. Prendre le risque de perturber leurs canaux de communication ferait prendre un risque supplémentaire à ces hommes et femmes qui en prennent déjà suffisamment (il faut simplement regarder le nombre d'accidents qu'ils déplorent chaque année).

Comment pouvez vous assurer la pérennité de leurs communications aux combien essentielles ?

Êtes vous prêt à leur faire prendre le risque de ne plus pouvoir utiliser leurs radios ?

Couvrant notamment l'autoroute et la RN145, un axe routier au combien emprunté par les poids lourds mais également vacanciers et usagers réguliers, cela ne me semble pas très responsable de prendre ce risque.

Je vous remercie, monsieur le président, de prendre mon avis en considération.

J'espère sincèrement que ce projet, à l'impact si négatif et destructeur dans un environnement tant préservé mais au combien fragile, ne verra pas le jour.

Valentin LIBOUTET